

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 125-258-1918 nommant M. Salel (Marie Georges) receveur de l'enregistrement et des domaines, président ad-hoc du conseil d'appel.

n° 125-258-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 avril 1918

Numéro JO
n° 258 du 30/04/1918

Date du numéro
30 avril 1918

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets du 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte Française des Somalis

Vu l'empêchement de M. Frangeul, président du conseil d'appel p. i. de siéger dans l'affaire : ministère public et administration des douanes et Holtz, Camerlich et consorts

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. M. Salel (Marie, Georges) receveur de l'enregistrement et des domaines, est nommé président ad hoc du conseil d'appel pour siéger dans l'affaire : ministère public et administration des douanes et Holtz, Camerlich et consorts en remplacement de M. Franguel, président d'appel p. i. empêché. Art. 2. Avant d'entrer en fonctions, M. Salel prêtera le serment prescrit par la loi. Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré et sera partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

GEFFRIAUD.